

Déclaration volontaire de données de sécurité GLASROC® F V500

Date de révision: 15/02/2019 Remplace la fiche: Version: 2.0

Le règlement sur les produits chimiques n°1907/2006, appelé aussi règlement REACH, applicable depuis le 1er Juin 2007, exige la fourniture de fiches de données de sécurité seulement pour les substances dangereuses et les préparations classées ou contenant une substance classée à plus de 1% ou ayant une valeur limite d'exposition communautaire.

Or les plaques GLASSROC ® F V500 sont des articles non soumis à la fourniture obligatoire de fiche de données de sécurité.

Placoplatre souhaite néanmoins fournir à ses clients une déclaration volontaire de données de sécurité afin d'informer des précautions à prendre lors de l'utilisation de ses produits.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Article

Nom commercial : GLASROC® F V500

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de l'article : Plaques pour conduits de ventilation et de désenfumage

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PLACOPLATRE

34 avenue Franklin Roosevelt

92282 Suresnes

Tel 01.46.25.46.25

Email: placoinfo@saint-gobain.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

Ce produit ne contient aucune substance listée dans l'annexe XIV du Règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Le produit contient de la vermiculite et liant inorganique.

SECTION 4: Premiers secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais

Se moucher le nez pour évacuer les poussières.

En cas de toux et d'essoufflement léger :

Consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver doucement à l'eau savonneuse

En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées

En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : Ne jamais tenter de faire vomir

Rincer la bouche à l'eau

Consulter un médecin en cas de malaise.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit est incombustible (classement A1).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles : de référer aux mesures de protections énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : techniques mécaniques (balayage, aspiration).

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les plaques GLASROC® F V500 doivent être stockées à l'abri des intempéries.

Déclaration volontaire de données de sécurité GLASROC® F V500

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

GLASROC® F V500			
France	VME (mg/m³)	10 mg/m³ Poussière totale (Poussières réputées sans effet spécifique) 5 mg/m³ Poussières alvéolaires (Poussières réputées sans effet spécifique)	

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : En cas de formation de poussières par un traitement mécanique (ponçage, sciage etc..), ces

poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux.

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une

extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et poussières sous les valeurs limites d'exposition aux poussières, alors porter des masques respiratoires.

Eviter l'inhalation de poussières.

Protection des mains Gants de protection

Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme

correspondante NF EN 374

Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant.

: Lunettes de sécurité avec protections latérales. Protection des voies respiratoires : En cas de dépassement des limites d'exposition :

Appareil respiratoire avec filtre P1.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Apparence Solide (plaque rigide)

Couleur : Beige Odeur Inodore Seuil olfactif : Non applicable

pΗ : 5,5 Point de fusion : 1250°C

Point d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable (substance inorganique)

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Protection oculaire

: Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Le produit non auto- inflammable

Limites explosives : Non applicable Pression de la vapeur : Non applicable Densité relative de la vapeur à 20 °C : Non applicable Densité relative : Non applicable

Densité : 310-980 kg/m³ (selon l'épaisseur de la plaque)

Solubilité : Eau: Insoluble

Log Pow : Non applicable (substance inorganique)

Température d'auto-inflammation : Non applicable

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable : Non applicable Viscosité, dynamique Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non comburant selon les critères CE

Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Ce produit est stable dans les conditions normales d'utilisation. Absence de décomposition en émissions dangereuses

SECTION 11: Informations toxicologiques

A notre connaissance, ce produit n'est pas toxique.

Déclaration volontaire de données de sécurité GLASROC® F V500

SECTION 12: Informations écologiques

Aucune information de de toxicité aquatique n'est disponible sur cet article.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Ne pas déverser dans les égouts,

ni dans les cours d'eau

Code déchets : 17 09 04 (déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux

rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Exempté du classement et de l'étiquetage transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.